3103369

SJA Audit et Conseil
11 Rue de Turenne
59000 Lille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA JULES SAS PAR LA SOCIETE JULES INTERNATIONAL SAS

Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011

Au Président de la société **JULES SAS**
152, Avenue Alfred Motte
59 100 Roubaix

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Roubaix Tourcoing en date du 4 avril 2011 concernant l'apport à la société JULES SAS, des actifs et passifs de la société JULES INTERNATIONAL SAS, qui détient 100% de JULES.

Les actifs et passifs apportés ont été définis dans le contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 6 mai 2011. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. Présentation de l'opération proposée

La société JULES INTERNATIONAL détient 100 % de JULES. La société JULES INTERNATIONAL est un holding intermédiaire dont l'unique activité est de détenir les titres de JULES. Ce projet de fusion a donc pour objectif de rationaliser et de simplifier les structures juridiques au sein du groupe de sociétés HAPPYCHIC.

2. Description des apports

L'opération consiste en l'apport à votre société de la totalité des actifs et passifs de la société JULES INTERNATIONAL, société par actions simplifiée de 2 011 843 actions de 64,42 €uro de nominal.

Ces éléments sont apportés sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle figure dans les comptes JULES INTERNATIONAL 31 décembre 2010 :

A. Eléments d'actif transmis

Les apports récapitulés ci-dessous seront transcrits pour leur valeur comptable dans les écritures de la société bénéficiaire des apports.

Eléments d'actif apportés	Montants
Immobilisations financières	156 125 525,71 €
Autres créances	192 829,88 €
Disponibilités	47 362,59 €
Total des éléments d'actif apportés	**156 365 718,18 €**

B. Eléments du passif transmis

La société JULES prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la société apporteuse, les éléments de passif de cette dernière au 31 décembre 2010. Ces éléments se montent à 24 678 115,96 €.

La société JULES aura la propriété et la jouissance de ces actifs et passifs à compter de l'approbation de l'apport et de sa rémunération par son assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011.

L'actif apporté s'élevant à 156 365 718,18 € et le passif pris en charge 24 678 115,96 €, l'actif net transmis ressort à 131 687 602,22 €.

3. Evaluation et rémunération des apports

Ces actifs et passifs sont apportés, à leur valeur nette comptable au 31/12/2010.

Cet apport net sera rémunéré par l'attribution d'actions JULES, que cette société émettra à titre d'augmentation de son capital, sur la base d'une parité d'échange de 1 action JULES pour 0,99 actions de JULES INTERNATIONAL, calculée à partir de la valeur des titres de la société JULES INTERNATIONAL au 31 décembre 2010 fixée en mars 2011 par un collège d'experts et de la contribution de JULES à cette valeur.

Ainsi, le capital social de JULES sera augmenté de la somme de 30 990 501,00 € (2 032 164 actions d'une valeur de 15,25 € par action). Comme JULES INTERNATIONAL apporte à JULES 2 204 562 de ses propres actions, le capital de JULES sera par la suite réduit de 33 619 570,5 €. A l'issue de ces deux opérations, le capital social de JULES sera de 30 990 501,00 €.

Par ailleurs, JULES constatera une prime de fusion de 100 697 101,22 € déterminée de la façon suivante :

Valeurs des apports :	131 687 602,22 €
Valeur nominale des actions crées :	(30 990 501,00) €
Prime de fusion :	100 697 101,22 €

Enfin, la différence entre la valeur des 2 204 562 actions préalablement détenus par JULES INTERNATIONAL pour 156 125 415,71 € et la réduction de capital de 33 619 570,5 € est égale à 122 505 845,21 €. Ce montant s'imputera sur la prime de fusion pour 100 697 101,22 €, sur la prime d'émission pour 7 671 964,96 € et sur les autres réserves pour 14 136 779,03 €.

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des apports et la valeur attribuée à ces apports, ainsi que pour apprécier les avantages particuliers stipulés.

1. Contrôle de la réalité des apports.

J'ai procédé à l'examen des titres détenus par la société JULES INTERNATIONAL à la date du 31/12/2010 et me suis assuré qu'ils correspondaient à 100% du capital de JULES.

2. Analyse de la valeur des actifs et passifs apportés, telle que proposée dans le traité d'apport

Je me suis assuré que les actifs et passifs de JULES INTERNATIONAL apportés, tels que décrits dans le traité d'apport, correspondaient à leur valeur nette comptable dans le bilan de cette société au 31 décembre 2010, et que ce bilan avait fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes de JULES INTERNATIONAL. Cet audit a donné lieu à une certification sans réserve des comptes de JULES INTERNATIONAL.

CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur d'apport des actifs nets et des passifs de la société JULES INTERNATIONAL n'est pas surévaluée et, en conséquence, que chaque action apportée est au moins égale à la valeur de chaque action à émettre au nominal par la société JULES, bénéficiaire des apports, augmentée de la prime de fusion.

Fait à Lille, le 30 mai 2011

Le Commissaire aux Apports
SJA Audit et Conseil
Pierre Stefaniutyn

